



**stéphaneplaza**  
immobilier

## Agence de SAINT-GRATIEN

### GRILLE TARIFAIRE AU 01/01/2020

- HONORAIRES TRANSACTION :**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES TTC en % *</b>
Jusqu'à 100 000 €	9 % TTC à la charge du vendeur (avec un minimum de 8 000€ TTC)
de 100 001 € à 110 000 €	8,5 % TTC à la charge du vendeur
de 110 001 € à 120 000 €	8 % TTC à la charge du vendeur
de 120 001 € à 130 000 €	7,5 % TTC à la charge du vendeur
de 130 001 € à 150 000 €	7 % TTC à la charge du vendeur
de 150 001 € à 180 000 €	6,5 % TTC à la charge du vendeur
de 180 001 € à 220 000 €	6 % TTC à la charge du vendeur
de 220 001 € à 300 000 €	5,5% TTC à la charge du vendeur
Au-delà de 300 000 €	5 % TTC à la charge du vendeur
Parking / Box	Barème fixe 2500 €

\*Les honoraires sont compris dans le prix de vente et sont à la charge du Vendeur sauf convention contraire prévue au mandat de vente. Dans ce cas, le montant des honoraires prévus à la charge de l'Acquéreur devra être clairement indiqué au paragraphe « prix de vente ».

- Dans un souci de protection de notre clientèle, il ne sera reçu aucun fonds en dehors de nos honoraires.
- Aucune somme ne nous sera due avant la conclusion d'une affaire
- Toute prestation de service donnera lieu à la remise d'une note d'honoraires avant la demande de paiement, et cela dès que la prestation rendue aura été supérieure à 25€ (TVA comprise) conformément à l'article 1er, 2 et 3 de l'arrêté n° 83-50/A du 3.10.1983 relatif à la publicité des prix de tous les services.
- Ces honoraires s'entendent TVA comprise au taux de 20%.